

École de la Petite-Gare

650, boul. de Palerme
La Prairie (Québec) J5R 6B2
(514) 380-8899

delapetitegare@cssdqs.gouv.qc.ca
<http://petitegare.cssdqs.gouv.qc.ca>
<https://portailparents.ca>

Secrétariat : poste 4011 option 0

HEURES DU SECRÉTARIAT :

7 h 45 à 15 h 45

Service de garde: poste 4011 option 2

HEURES DU SERVICE DE GARDE :

7 h à 18 h

SIGNALER UNE ABSENCE OU UN RETARD

Le parent doit signaler l'absence de son enfant, idéalement, par Mozaïk sinon par téléphone au **514 380-8899 poste 4011 option 1 avant 7 h 55 ou avant 12 h 45** le jour de l'absence en spécifiant la raison de l'absence ou du retard et la durée, si elle est connue. Pour des rendez-vous connus à l'avance, aviser l'enseignant au préalable afin que ce dernier puisse apporter des modifications, au besoin, à sa planification.

N.B. : Un enfant malade ne fonctionne pas en classe. Il est préférable de le garder à la maison afin qu'il récupère et afin d'éviter la contagion entre les élèves. **Il est important de garder votre enfant à la maison s'il fait de la fièvre (38,1 et plus), a de la diarrhée ou des vomissements. L'enfant doit être au moins 24 h sans ces symptômes avant de réintégrer l'école.**

ABSENCE POUR PLUS DE 5 JOURS POUR RAISONS PERSONNELLES

Durant cette période d'absence, l'enseignante consignera les travaux faits en classe. À son retour, votre enfant recevra une photocopie de ces diverses activités d'apprentissage afin qu'il puisse les réaliser :

- Aucune récupération particulière ne sera donnée à votre enfant. Toutefois, dès son retour en classe, votre enfant sera invité aux récupérations au même titre que les autres élèves du groupe;
- Aucune préparation et aucun plan de travail ne seront remis à l'avance;
- Aucune reprise de situation d'évaluation ne sera effectuée si l'enseignante a suffisamment d'informations pour porter un regard sur les apprentissages de l'élève en fonction du bulletin;
- Les épreuves du MEES (ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur), s'il y a lieu, ne pourront être reprises.

Votre collaboration sera demandée afin que les travaux remis au retour de votre enfant soient faits dans un délai raisonnable et qu'il puisse poursuivre ses apprentissages avec votre soutien.

Un avis d'absence pour raisons personnelles vous sera acheminé avant le départ de votre enfant.

ABSENCE : POUR NOS JEUNES SPORTIFS

Il arrive que des élèves s'absentent durant des jours de classe pour des compétitions sportives et nous sommes fiers des belles expériences qu'ils vivront. Cependant, les enseignants ne reprendront pas un cours manqué par votre jeune et n'auront pas l'obligation de leur préparer un plan de leçons personnalisé.

APPEL TELEPHONIQUE

L'élève n'est pas autorisé à téléphoner à la maison, sauf pour une situation urgente. Dans ce cas, il doit recevoir l'autorisation et être accompagné de son enseignante. Si l'élève est malade, l'appel aux parents se fera par la secrétaire de l'école.

AVIS DE FERMETURE LORS D'UNE TEMPÊTE

En cas de fermeture, les stations de radio CBF (FM 95,1), CKAC (AM 730), CHAI (FM 101,9), ainsi que la chaîne de télévision TVA (Salut, Bonjour !) transmettront l'information. De plus, l'information apparaîtra sur le site Internet du CSSDGS : <http://www.cssdgs.gouv.qc.ca/>

Si l'école doit être fermée après l'arrivée des élèves, nous communiquerons avec les parents.

TRANSPORT SCOLAIRE

Toutes les informations relatives au transport scolaire sont disponibles sur le site Internet du CSSDGS ([Transport scolaire | CSSDGS](#)) dans la section « **transport scolaire** » sous la rubrique « **LIENS RAPIDES** ». Pour toutes questions relatives au transport, veuillez communiquer avec le service du transport scolaire par téléphone (514 380-8347) ou par courriel (transport@cssdgs.gouv.qc.ca)

CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Tout changement de coordonnées concernant un élève (numéro de téléphone à la maison, numéro de cellulaire des parents, adresse, etc.) doit être communiqué au secrétariat de l'école avec deux preuves de changement d'adresse.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE

L'Info-Express est le moyen de communication tout au long de l'année. Un avis par courriel vous est envoyé pour vous informer de sa parution que vous trouverez en pièce jointe.

Pour des informations générales liées au service de garde (paiement, journées pédagogiques, service de traiteur, etc.), VOIR LE DOCUMENT « **Règles de fonctionnement du service de garde** » que vous retrouverez sur le **site Internet de l'école**.

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Avant le son de la cloche le matin et le midi, aucun élève n'est autorisé à se présenter à l'école. Après la dernière cloche en fin de journée, aucun élève n'est autorisé à demeurer sur le terrain de l'école, et ce, jusqu'à 18 h, heure de fermeture du service de garde.

Veuillez prendre note qu'il n'est pas permis de retourner en classe, après les heures de cours, pour aller chercher des livres ou autres effets personnels.

COUR DE L'ÉCOLE

Afin de faciliter l'encadrement, la cour d'école est strictement réservée aux élèves et au personnel de l'école. Nous désirons rappeler à tous que la présence des parents est **interdite** dans la cour de l'école pour des raisons de sécurité. Pour ceux d'entre vous qui viennent reconduire leurs petits, nous vous invitons à les laisser entrer seuls dans la cour. À la fin des classes, vous devez également attendre vos enfants à l'extérieur de la cour.

À BICYCLETTE, EN PATINS À ROUES ALIGNÉES, PLANCHE À ROULETTES ET TROTTINETTE

Afin de rendre le terrain de l'école sécuritaire pour TOUS, il est interdit d'y circuler avec sa bicyclette, avec ses patins à roues alignées, sur sa planche à roulettes ou avec sa trottinette. Il y a un support prévu pour les bicyclettes sur les côtés de l'école. Les patins à roues alignées doivent être enlevés **AVANT** d'entrer sur le terrain et la planche à roulettes ainsi que les trottinettes doivent être reprises en main. Les trottinettes doivent rester à l'extérieur de l'école.

À l'avant de l'école, sur le trottoir, les élèves doivent marcher à côté de leur trottinette ou de leur bicyclette. Il n'est pas permis de circuler en patins à roues alignées ou en planche à roulettes sur le trottoir de l'école.

SECTION RÉSERVÉE AUX AUTOBUS

Il est interdit de se stationner ou de faire un arrêt prolongé dans cette zone le matin et en fin de journée.

RESPECT DU VOISINAGE

Par respect pour le voisinage de l'école, il est important de ne pas stationner sa voiture devant une entrée résidentielle pour déposer son enfant à l'école. **Un brigadier au coin de la rue assure la traversée des élèves en toute sécurité. En tout temps, les élèves ainsi que les adultes doivent circuler sur les trottoirs (pour la sécurité de tous, il ne faut pas circuler à travers les voitures du stationnement du personnel, la visibilité y est réduite).**

DÉBARCADÈRE AU SERVICE DE GARDE

Cet espace est réservé pour reconduire ou venir chercher votre enfant, **on ne peut pas se stationner** à cet endroit. **En fin de journée, le débarcadère est accessible après le départ des élèves et de l'autobus, soit à compter de 15 h 30.**

STATIONNEMENT RÉSERVÉ AU PERSONNEL

En **TOUT TEMPS**, il est **INTERDIT** d'utiliser cet espace pour reconduire ou venir chercher votre enfant. Ce stationnement est réservé au personnel.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

L'entrée des visiteurs se fait par la porte de l'administration. Une porte sécurisée est installée. Vous devez sonner pour annoncer votre arrivée et patienter dans le portique afin que la secrétaire vous ouvre. Vous devez vous présenter aussitôt au secrétariat pour obtenir une autorisation de circuler dans l'école, s'il y a lieu.

ANIMAUX SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE

Nous demandons aux parents de ne pas pénétrer sur le terrain et dans l'école (débarcadère du service de garde et des autobus inclus) avec des animaux, pour une question de sécurité.

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS OU SOINS À L'ÉCOLE

Selon l'article **39.8** de la *Loi modifiant le Code des Professions* et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (**loi 90**), nous pouvons administrer aux enfants **seulement les médicaments prescrits** par un médecin. Pour ce faire, le médicament doit être remis au secrétariat dans son contenant **original** (celui qui comporte l'étiquette du pharmacien) et accompagné du formulaire **dûment complété**. Ce formulaire est disponible au secrétariat de l'école et au service de garde. Un enfant ne doit pas avoir en sa possession un médicament même du type *Tylenol* pour sa sécurité et celle des autres élèves de l'école.

Lors de complications à la suite d'un accident, à cause d'une maladie ou à toute autre urgence, l'école communique avec les parents pour que ceux-ci prennent l'élève en charge. Le transport en ambulance lors d'une urgence peut être décidé par l'école. Les frais engendrés sont à la charge des parents.

MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses. Ainsi, il est important de **signaler immédiatement** au secrétariat une maladie contagieuse contractée par votre enfant et diagnostiquée par un médecin. Pour plus d'informations, consultez le site suivant :

[lettre-mi-parents-fr.doc](#)

ALIMENTATION

Les aliments qui contiennent toutes formes de noix et/ou d'arachides ne sont pas admis à l'école et au service de garde. Le conseil d'établissement a adopté une résolution à l'effet que les aliments contenant des traces d'arachides et/ou de noix ne soient pas admis à cause des nombreux enfants allergiques fréquentant l'école.

Dans une perspective d'éducation à une saine alimentation, les parents sont invités à offrir à leur enfant une collation santé et un repas nutritif. Ainsi, les aliments camelotes tels que les bonbons, croustilles et gommes à mâcher sont **interdits**. Toutefois, ceux-ci peuvent être permis lors d'activités spéciales. Vous serez alors informés par l'enseignant ou l'éducateur. S'il y a d'autres aliments allergènes à respecter dans la classe de votre enfant, vous serez informés.

TABAC

Il est strictement interdit de fumer sur le terrain de l'école.

NOTRE PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

- Tout manquement par un élève est signalé à son enseignant ou à un technicien en éducation spécialisé ;
- Le titulaire clarifie la situation avec son élève. Selon la gravité et/ou la fréquence, le titulaire juge de la pertinence de faire parvenir aux parents un billet les informant du manquement et de la conséquence en lien avec le geste ;
- Si les difficultés persistent, une démarche peut être entreprise auprès de l'élève avec un technicien en éducation spécialisée. Une rencontre peut aussi avoir lieu avec les parents ;
- En tout temps, si elle le juge nécessaire, la direction* se réserve le droit de suspendre un élève après l'analyse d'une situation dont le comportement s'avère inadéquat ;
- Un élève qui utilise la violence physique sera retiré de son groupe et ses parents seront avisés. Selon la gravité, il pourrait vivre une suspension à l'interne ou à l'externe* ; En tout temps, une situation de violence et/ou d'intimidation implique la mise en application de la sanction disciplinaire prévue au plan de lutte contre la violence et l'intimidation, selon la gravité et le caractère répétitif des actes faisant référence à la Loi 56. L'école interviendra pour contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre* un handicap ou une caractéristique physique ou tout autre motif.

* La direction est la personne responsable de la suspension d'un élève (article 96.27 de la *Loi sur l'instruction publique*).

ARRIVÉE ET DÉPART À L'ÉCOLE

- Je suis ponctuel et j'arrive à l'école à 7 h 55 le matin et à 12 h 39 le midi ;
- Après 5 retards, une lettre sera envoyée aux parents pour les informer. Si la situation perdure, des mesures seront prises afin de corriger cette situation ;
- J'attends qu'un adulte ouvre la porte de la clôture avant d'entrer ou de quitter la cour de l'école ;
- À la cloche, je prends mon rang calmement pour entrer le plus rapidement possible dans l'école ;
- J'utilise les portes assignées pour l'entrée et la sortie de l'école ;
- J'emprunte le trottoir ou la piste cyclable en **ne circulant jamais dans le stationnement du personnel ou dans le débarcadère et sur la plate-forme du fourgon** ;
- Je ne peux pas jouer sur le fourgon en tout temps et en hiver, je ne peux pas jouer sur les buttes de neige qui se trouvent à côté ;
- Je quitte l'école dès la fin des classes, au plus tard au départ de l'autobus ;
- Seuls les élèves sur les listes d'autobus sont autorisés à monter à bord ;
- Je peux quitter l'école durant la journée, accompagné d'un adulte (avec un billet ou un courriel signé de mes parents). Je dois aviser la secrétaire avant mon départ.

DÉPLACEMENTS DANS L'ÉCOLE

- Dans les corridors et dans les escaliers, je circule calmement et je suis en contrôle de ma bouche et de mon corps ;
- En tout temps, je me déplace de façon sécuritaire en circulant à droite ;
- À la place centrale, je reste calme et je suis en contrôle de ma bouche et de mon corps.

TENUE VESTIMENTAIRE À L'ÉCOLE

La tenue vestimentaire en milieu scolaire doit être empreinte de décence et de respect.

Voici quelques règles vestimentaires à tenir compte en tout temps

AUTORISÉ

- Camisole à bretelles larges et dos couvert;
- Bermuda;
- Souliers fermés ou sandales avec attaches à la cheville;
- La jupe doit être portée près du genou;

L'adulte se réserve le droit de communiquer avec les parents si la tenue vestimentaire de l'élève est jugée inappropriée.

- Le chandail doit rejoindre le pantalon ou la jupe;
- Les vêtements ne doivent pas représenter des scènes ni d'inscriptions à connotation violente, raciste, sexiste ou créant un malaise envers les élèves et/ou membres du personnel;
- Il est interdit d'échanger des effets personnels (cartes, vêtements, nourriture, etc.).

HIVER

- Pour jouer dans la neige ou sur les buttes, je porte un pantalon de neige;
- Je peux faire des sculptures, des bonshommes de neige et je ne détruis pas les constructions des autres;
- J'accepte que les constructions ne soient pas réservées à la fin de la récréation;
- Il est interdit de lancer des balles de neige;
- Je glisse, assis ou à genoux, sur les plaques de glace et les buttes dans la cour;
- Pour la sécurité de tous, seules les buttes de neige sur la cour doivent être utilisées (**interdiction de jouer sur celles près du fourgon et du débarcadère du service de garde**).

OBJETS/VÊTEMENTS PERDUS OU VOLÉS

L'école ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés. **Nous vous invitons à bien identifier tout le matériel de votre enfant.**

Les objets perdus sont remisés dans des boîtes prévues à cet effet. Nous incitons les élèves qui ont perdu quelque chose à vérifier à ces endroits. Les parents peuvent venir voir les objets perdus de 15 h 30 à 18 h au service de garde.

Deux fois par année, lorsque les vêtements perdus ne sont pas réclamés, nous les acheminons à un organisme de bienfaisance.

JEUX

- Je ne grimpe pas dans les arbres ou sur les grosses roches;
- Les jouets pouvant être dangereux pour ta sécurité ou celle des autres pourront être confisqués si leur utilisation est jugée abusive ou à risque;
- Je joue loin des vélos. Je n'y touche pas;
- Les roches, les branches et les copeaux de bois restent par terre;
- Lorsque le terrain est mouillé, je reste sur la partie asphaltée;
- À l'extérieur, je joue loin des portes et des fenêtres de classe;
- Les objets personnels ne sont pas permis à l'école sauf lors d'occasions spéciales.

CELLULAIRE, ÉCOUTEURS ET APPAREILS MOBILES

Conformément à la directive ministérielle, à l'exception d'un projet pédagogique supervisé par un adulte, il est interdit, dans les locaux voués à l'apprentissage dans l'établissement, d'utiliser des cellulaires, des écouteurs et autres appareils mobiles (IPOD, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.), ordinateur ou appareil photo).

À noter que le Centre de services scolaire et ses établissements ont le droit de confisquer des biens appartenant aux élèves lorsqu'il y a contravention aux règles de conduite de l'école.

Code de conduite numérique

Primaire, 1^{er} cycle

- ◆ J'utilise des mots qui sont **polis et gentils** : je ne dis pas de méchancetés.
- ◆ Je n'intimide pas et je suis respectueux avec tout le monde.
- ◆ Je prends soin du matériel que j'utilise.
- ◆ Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui me concerne.
- ◆ Je ne donne pas mon nom, je ne parle pas de moi et je ne montre pas de photos de moi aux gens que je ne connais pas.
- ◆ Je communique avec mon enseignant à l'aide des outils fournis par l'école.
- ◆ Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- ◆ Je respecte les documents des autres.
 - ◆ Je ne les modifie pas.
 - ◆ Je ne les copie pas.
 - ◆ Je ne les détruis pas.
- ◆ Pour mettre ma **photo** ou celle d'un autre, je dois demander à mes parents ou aux parents de l'autre.
- ◆ Si je prends une photo ou une vidéo d'un adulte ou que je l'enregistre, je lui demande son autorisation.
- ◆ Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

Code de conduite numérique Primaire, 2^e cycle et 3^e cycle

- ◆ J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- ◆ Je comprends que :
 - ◆ Le harcèlement sous toutes ses formes est **interdit** ;
 - ◆ La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques est **interdit**;
 - ◆ La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc. est **interdit**.
- ◆ Je prends soin du matériel que j'utilise;
- ◆ Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ou illégales ;
- ◆ Je ne modifie ni ne détruis les logiciels ou les données d'autrui ;
- ◆ Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques;
- ◆ Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée;
- ◆ Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres. Je ne transmets pas de photos, de vidéos ou d'enregistrements audio;
- ◆ Je communique avec mon enseignant en utilisant l'environnement numérique d'apprentissage (courriel, Microsoft Teams, etc.) fourni par le Centre de services scolaire;
- ◆ Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux;
- ◆ Je respecte les documents déposés dans un environnement collaboratif par un enseignant, un autre élève ou toute autre personne du Centre de services scolaire;
- ◆ Je ne modifie/ne supprime/n'altère/n'approprie pas le contenu des documents collaboratifs;
- ◆ Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes;
- ◆ Je ne publie pas des renseignements personnels, des photos, des vidéos et des enregistrements audios sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées;
- ◆ Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, montre intelligente, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.



Code de vie numérique (la Netiquette)

Il est important que tous les élèves de l'école de la Petite-Gare utilisent les outils technologiques mis à leur disposition de façon adéquate, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement. À cet effet, l'élève doit prendre connaissance des comportements attendus de sa part. Toute infraction à ce code de vie s'accompagnera de conséquences qui seront fixées par l'école.

Comportements attendus

1. Je m'engage à utiliser mes outils technologiques pour mes apprentissages.
 - a. J'utilise les outils technologiques pour le travail et non pour le divertissement.
 - b. Je m'assure que mon appareil soit rechargé afin de participer aux activités de la classe.

2. Je m'engage à adopter un comportement sécuritaire en ligne.
 - a. Je ne partage pas mon mot de passe et je n'utilise pas les informations de connexion d'un autre élève.
 - b. Je ne diffuse pas d'informations relatives aux activités de la classe à l'extérieur de la Teams de la classe.
 - c. Je n'utilise pas mes informations de connexion du CSSDGS pour m'authentifier sur un site qui n'est pas sécurisé.

3. Je m'engage à utiliser les ressources numériques de façon respectueuse et conforme à la loi sur la propriété intellectuelle.
 - a. J'utilise des banques de sons, d'images ou des vidéos libres de droit.
 - b. Je cite mes sources.

4. Je m'engage à agir de façon respectueuse envers les autres sur les réseaux sociaux.
 - a. J'utilise le clavardage dans Teams de façon respectueuse et à des fins d'apprentissage seulement.
 - b. Je ne partage rien sans l'autorisation des personnes concernées.

5. Je m'engage à signaler tout comportement qui me semble enfreindre le présent code de vie ou toute utilisation que je juge inappropriée.
 - a. Je collabore avec le personnel de l'école afin de rendre l'environnement numérique agréable et sécuritaire pour moi et pour les autres.

Attestation de prise de connaissance

Je, _____, reconnais avoir pris connaissance du présent code de vie et je suis conscient que des conséquences seront imposées si je ne le respecte pas.

Signature du parent ou de la personne à charge : _____

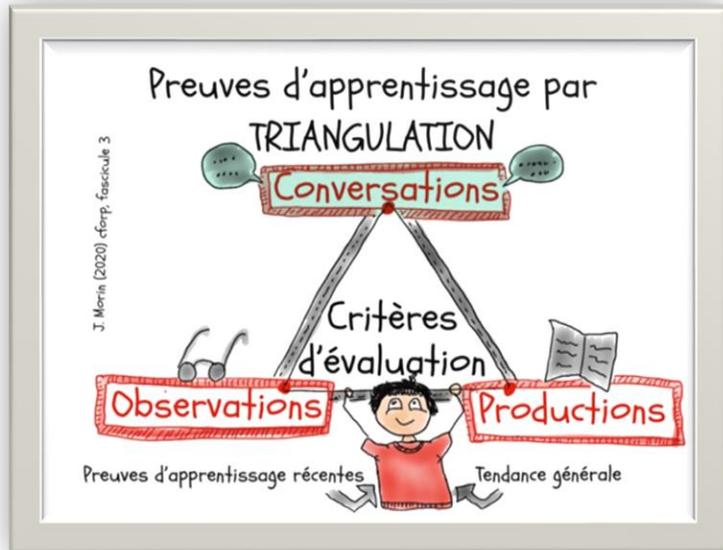
Date : _____

Bonjour chers parents,

Depuis quelques années, un changement de culture au niveau de l'évaluation au Québec et de nouvelles pratiques au service de l'apprentissage ont été mises en place à l'école de la Petite-Gare.

En tant que professionnels de l'éducation de votre enfant, nous trouvons important de vous informer de ces pratiques dans le but de comprendre comment le jugement professionnel a été prodigué.

Pour évaluer, les enseignants appuient leur jugement sur des preuves d'apprentissage plus variées et plus intégrées à toutes les matières, ainsi un rapport positif à l'évaluation s'installe. Il y a davantage de place aux pratiques favorisant la rétroaction en milieu scolaire. Pour faciliter celle-ci, on parle de **triangulation** puisqu'on utilise des données issues **de productions des élèves** (ex : travaux, projets, examens, créations), **de conversations** (ex : courts entretiens, causeries, présentations) et **d'observations** (ex: grilles, manipulation de matériel, ateliers, photos). Ces données assurent une plus grande validité et fiabilité du jugement. Ainsi, en variant les preuves d'apprentissage, le portrait obtenu est beaucoup plus complet et le jugement final, fait par l'enseignant, est plus représentatif des acquis de l'élève.



Par conséquent, ne soyez pas surpris de constater que les évaluations sont parfois annotées seulement de commentaires, quelques fois accompagnées d'une cote ou d'une note. Selon les critères qu'il souhaite observer, l'enseignant pourra choisir la modalité de rétroaction qui convient le mieux à la situation. En conclusion, il n'est donc plus approprié de calculer la moyenne des traces écrites depuis le début de l'année scolaire. Les résultats sur le bulletin de votre enfant reflètent ainsi l'ensemble de la philosophie de la triangulation.

L'équipe de l'école de la Petite-Gare

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS

Année scolaire 2025-2026

Nom de l'élève : _____ Groupe : _____

Engagement de l'élève	OUI	NON
J'ai lu et je m'engage à respecter les règles de vie et de fonctionnement (sécurité).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai pris connaissance du code d'éthique en informatique et je m'engage à le respecter entièrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature de l'enfant : _____	Date : _____
--------------------------------------	---------------------

Autorisation et engagement du parent ou du tuteur	OUI	NON
J'ai lu avec mon enfant les règles de vie et je l'encourage à respecter les règles de fonctionnement (sécurité) pour mieux vivre en harmonie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai pris connaissance du code d'éthique en informatique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je m'engage à ce que mon enfant porte une tenue vestimentaire convenable en tout temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En foi de quoi, j'ai signé ce document le : _____
Signature du parent ou du tuteur : _____

Ce formulaire doit être rempli et signé dès la première semaine de septembre.